

REGLEMENT DU JEU

"UEFA CHAMPIONS LEAGUE"

(Ci-après le « **Règlement** »)

ARTICLE 1 – SOCIETE ORGANISATRICE ET ORGANISATION DU JEU

Financière des Paiements Électroniques, société par actions simplifiée au capital de 770 440,00€ immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 753 886 092, ayant son siège social au 1 Place des Marseillais 94220 Charenton-le-Pont – France (ci-après la « Société Organisatrice ») organise du **07/10/2026 15h00** (heure de Paris) au **19/05/2027, 23h59** (heure de Paris) un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « JEU UEFA CHAMPIONS LEAGUE » (ci-après le « Jeu »).

Dans le cadre des matchs UEFA Champions League en France, saison 2026-2027, la Société Organisatrice propose plusieurs tirages au sort réservés à ses clients à jour de cotisation :

- Tirages "Matches" : un tirage au sort par match d'UEFA Champions League se déroulant en France lors de la saison 2026-2027, pour attribuer des places (en nombre limité) ;
- Tirages "Player Mascot" : trois tirages au sort pour faire bénéficier des enfants de clients de l'expérience Mascotte ;
- Tirage "UEFA Champions League Final" : un tirage au sort unique pour remporter des places et vivre l'expérience de la Finale.

(ci-après « Événement »).

Le Jeu est accessible uniquement sur le réseau Internet à partir du site accessible à l'adresse URL <https://fr.surveymonkey.com/r/58KBBBG?> (ci-après le « Site »).

ARTICLE 2 – DUREE DU JEU

Le Jeu est accessible uniquement à partir du site du **07/10/2026 à 15h00** (heure de Paris) au **19/05/2027 à 23h59** (heure de Paris) (ci-après la « **Durée** »).

Les participations au Jeu soumises après le délai prévu ci-dessus ne seront pas prises en compte par la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu et ne pourront donner lieu à l'attribution d'aucune dotation.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier la période d'accessibilité du Jeu si les circonstances l'exigent, notamment en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

"Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, cliente de la Société Organisatrice, résidant en France métropolitaine (Corse incluse), ne faisant pas l'objet d'une interdiction de stade et disposant à la date de début du Jeu d'un accès à Internet et d'une adresse électronique personnelle valide (e-mail) et étant à jour de cotisation (ci-après le « Participant »)."

La participation est strictement nominative et le Participant ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres Participants.

La participation au Jeu d'une personne physique mineure est strictement interdite. La Société Organisatrice se réserve le droit de demander toute pièce justificative au Participant.

En tout état de cause, est exclu du Jeu le personnel de la Société Organisatrice et des sociétés prestataires ayant participé à l'élaboration du présent Jeu ainsi que leurs familles (limité aux conjoints, ascendants et descendants).

La participation au Jeu se fera exclusivement à partir du Site, accessible à partir de l'adresse URL : **<https://fr.surveymonkey.com/r/58KBBBG?>**

Participer au Jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu du présent Règlement et des droits des autres Participants et d'autres parties.

Toute participation ne respectant pas les présentes conditions est formellement nulle et sera écartée du jeu.

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent Règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois, règlements (notamment fiscaux) et autres textes applicables aux jeux en France. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera la nullité de la participation.

Il est expressément prévu que le Site intégrera un lien hypertexte donnant accès au présent Règlement.

Le Règlement est également disponible sur le site Internet de la Société Organisatrice <https://nickel.eu/fr/nickel-x-uefa-champions-league>

Une copie du présent Règlement est adressée gratuitement (frais postaux remboursés sur la base d'une lettre simple au tarif économique en vigueur) sur demande écrite (dans la limite d'une seule demande par foyer) formulée à l'adresse suivante :

*Financière des Paiements Électroniques (FPE)
Concours "Jeu UEFA Champions League"
1 Place des Marseillais
94220 Charenton - Le - Pont*

La demande de remboursement de ces frais postaux ne pourra être effectuée au-delà de trente (30) jours après la clôture du Jeu (le cachet de la poste faisant foi), soit le 05/07/2027 inclus.

ARTICLE 4 – DEROULEMENT DU JEU

La participation au Jeu se fait exclusivement par Internet (directement via le Site ou à partir de tout lien hypertexte, URL ou bouton mis en ligne sur un site Internet et redirigeant vers le Site) à l'exclusion de tout autre moyen, y compris par voie postale.

Le Jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Le déroulement du Jeu peut être exposé comme suit :

Le **07/10/2026 à 15h00** (heure de Paris), la Société Organisatrice annoncera le déroulement du Jeu via le site [Nickel.eu](https://nickel.eu) et par des communications envoyées par email présentant le Jeu et intégrant un lien vers le présent Règlement.

Pendant la Durée du Jeu l'internaute désireux de participer au Jeu devra :

1. Se rendre sur le Site (<https://fr.surveymonkey.com/r/58KBBBG?>) ;

2. Sélectionner le stade (un seul choix possible) dans lequel il souhaite gagner des places (ex : Parc des Princes pour tenter de gagner des places pour les matchs du Paris Saint Germain FC en France en UEFA Champions League 26-27) ;
3. Sélectionner les tirages auxquels il souhaite participer ("Matches" (hors finale), "Player Mascot", "UEFA Champions League Final") ;
4. Accepter les conditions générales du jeu ;
5. Cliquer sur « Je valide ma sélection et mon inscription au Jeu Nickel Mastercard UEFA Champions League 2026-2027 »,

Sa participation est alors enregistrée pour le tirage au sort.

Il est expressément convenu que le Participant est inscrit pour l'ensemble des tirages sélectionnés. Le Participant ne s'inscrit qu'une fois pour l'entièreté de la saison. Le Participant est éligible aux tirages à venir en respectant les dates butoires convenues pour chaque tirage.

De fait, le Participant inscrit sera éligible à tous les tirages à venir dans les limites de la durée du jeu et des modalités de participation.

Le Participant s'engage à remplir tous les champs du site d'inscription (email, sélection des tirages, acceptation du règlement), en fournissant des informations exactes et corrélatives à ses justificatifs d'identité, avant de valider le bulletin de participation. A ce titre, il est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées. La Société Organisatrice se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par le Participant.

Toute information communiquée par le Participant dans le site au moment de son inscription et dont il apparaîtrait qu'elle soit manifestement incohérente ou inexacte, ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation.

Planning des Tirages au sort (sera mis à jour avec les dates des matchs 1/8 a la finale):

Matches		Lieu	Date du tirage	Date de confirmation des gagnants	Date du match
Paris Saint Germain	FC Barcelone	Parc des princes (Paris, France)	12 Octobre 2026	14 Octobre 2026	20 Octobre 2026
Lille Olympique Sporting Club	Galatasaray	Stade Pierre-Mauroy (Lille, France)			21 Octobre 2026
Racing Club de Lens	Côme	Stade Bollaert-Delelis (Lens, France)	20 Octobre 2026	26 Octobre 2026	04 Novembre 2026
Paris Saint Germain	AS Roma	Parc des princes (Paris, France)	09 Novembre 2026	16 Novembre 2026	25 Novembre 2026
Lille Olympique Sporting Club	Bayern Munich	Stade Pierre-Mauroy (Lille, France)			
Racing Club de Lens	Bodo/Glimt	Stade Bollaert-Delelis (Lens, France)	15 Novembre 2026	25 Novembre 2026	09 Decembre 2026
Lille Olympique Sporting Club	Slovan Bratislava	Stade Pierre-Mauroy (Lille, France)	04 Janvier 2027	11 Janvier 2027	19 Janvier 2027
Racing Club de Lens	Manchester City	Stade Bollaert-Delelis (Lens, France)			20 Janvier 2027
Paris Saint Germain	Galatasaray	Parc des princes (Paris, France)	11 Janvier 2027	18 Janvier 2027	27 Janvier 2027
Barrages		Dates disponibles ultérieurement dû aux échéances sportives de UEFA Champions League			
1/8 finales					
1/4 finales					
1/2 finales					
Finale		Estadio Metropolitano (Madrid, Espagne)	20 Mai 2027	27 Mai 2027	05 Juin 2027

Le Participant gagnant devra confirmer à l'organisateur l'acceptation de la dotation et donc sa disponibilité pour assister au match dans les 24h après notification de son gain par email. Passé ce délai, le gain sera considéré comme perdu et la Société Organisatrice désignera un gagnant suppléant.

Passé le **19/05/2027, 23h59** (heure de Paris), il ne sera plus possible de s'inscrire au Jeu dans le but de gagner un lot (date limite avant le tirage de l'expérience UEFA Champions League Final)

ARTICLE 5 – DOTATIONS DU JEU

Le Jeu est composé des dotations suivantes :

- 51 lots de 2 places (Catégorie 1, 2 ou 3) pour un match de l'UEFA Champions League 2026-2027, d'une valeur commerciale unitaire indicative maximale de 2 500 € TTC (deux mille cinq cent euros toutes taxes comprises)
- 3 participations "Player Mascot", d'une valeur commerciale unitaire indicative maximale de 7000 € TTC (sept mille euros toutes taxes comprises) ;
- 1 lot de 2 places (Catégorie 1, 2 ou 3) pour le match "UEFA Champions League Final 2026-2027, d'une valeur commerciale unitaire indicative maximale de 2 500 € TTC (deux mille cinq cent euros toutes taxes comprises).

Matches		Lieu	Date du match	Dotations Tickets	Dotations Tickets player mascot
Paris Saint Germain	FC Barcelone	Parc des princes (Paris, France)	20 Octobre 2026	4	0
Lille Olympique Sporting Club	Galatasaray	Stade Pierre-Mauroy (Lille, France)	21 Octobre 2026	4	0
Racing Club de Lens	Côme	Stade Bollaert-Delelis (Lens, France)	04 Novembre 2026	12	0
Paris Saint Germain	AS Roma	Parc des princes (Paris, France)	25 Novembre 2026	12	0
Lille Olympique Sporting Club	Bayern Munich	Stade Pierre-Mauroy (Lille, France)		12	2
Racing Club de Lens	Bodo/Glimt	Stade Bollaert-Delelis (Lens, France)	09 Decembre 2026	12	0
Lille Olympique Sporting Club	Slovan Bratislava	Stade Pierre-Mauroy (Lille, France)	19 Janvier 2027	8	0
Racing Club de Lens	Manchester City	Stade Bollaert-Delelis (Lens, France)	20 Janvier 2027	12	2
Paris Saint Germain	Galatasaray	Parc des princes (Paris, France)	27 Janvier 2027	12	2
Barrages		Dates et lieux disponibles ultérieurement dû aux échéances sportives de UEFA Champions League		8	0
1/8 finales				2	0
1/4 finales				2	0
1/2 finales				2	0
Finale		Estadio Metropolitano (Madrid, Espagne)	05 Juin 2027	2	

Les dotations ne sont ni échangeables, ni transmissibles, ni remboursables contre leur valeur monétaire.

Pour les dotations, le transport, hébergement ou tout autre frais lié au gain ne sont pas pris en charge par la société organisatrice. Ils sont à la charge des gagnants.

L'expérience UEFA Champions League Final se situe dans la ville de Madrid en Espagne. Le transport et l'hébergement ne seront pas pris en charge par la société organisatrice. Ils sont à la charge du gagnant. Ce dernier devra être en mesure de présenter un document de voyage valide pour lui et son accompagnant.

Le montant total des dotations s'élève donc à maximum 166 000€ TTC (cent soixante six mille euros toutes taxes comprises).

Il ne sera admis aucune demande d'échange de ce lot notamment contre des espèces, d'autres biens ou services. De même, ce lot ne pourra faire l'objet de demandes de compensation.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer toute dotation par une dotation de valeur équivalente, si des circonstances présentant les caractéristiques de la force majeure l'exigeait.

ARTICLE 6 – MODALITES D'ATTRIBUTION DES LOTS

Les gagnants sont désignés par la méthode du « Tirage au sort » : tirage qui sera effectué selon les dates ci-dessous (tableau descriptif) par le commissaire de justice chez qui le Règlement est déposé, sur la base des données des personnes inscrites au Jeu dans les conditions prévues au présent Règlement.

Chaque participant est éligible sur chaque tirage et le gain d'une dotation sur un tirage précédent n'empêche pas au participant d'être éligible à un gain sur les tirages suivants.

Les gagnants seront contactés par email puis par téléphone (appel et/ou SMS) pour l'annonce du gain. Il leur sera demandé de fournir les coordonnées de l'accompagnant aux fins d'attributions du lot.

Les lots seront attribués par email au gagnant par la société CQM Rewards, mandatée par la Société organisatrice, au moins 48h avant l'événement concerné.

Conditions de participation concernant l'expérience "Player Mascot" : Expérience où un enfant accompagne les joueurs lors de leur entrée sur le terrain avant le match. L'âge requis pour effectuer l'expérience est de 7 ans minimum à 9 ans maximum. L'enfant doit également avoir une taille comprise entre 1,05 m à 1,35 m. Les enfants portent l'uniforme officiel UEFA Champions League et doivent apporter des chaussures noires ou foncées. Le pack comprend un billet enfant ainsi qu'un billet adulte accompagnant

Planning des Tirages au sort (sera mise à jour avec les dates des matchs des barrages jusqu'à la finale):

Matches		Lieu	Date du tirage	Date de confirmation des gagnants	Date du match
Paris Saint Germain	FC Barcelone	Parc des princes (Paris, France)	12 Octobre 2026	14 Octobre 2026	20 Octobre 2026
Lille Olympique Sporting Club	Galatasaray	Stade Pierre-Mauroy (Lille, France)			21 Octobre 2026
Racing Club de Lens	Côme	Stade Bollaert-Delelis (Lens, France)	20 Octobre 2026	26 Octobre 2026	04 Novembre 2026
Paris Saint Germain	AS Roma	Parc des princes (Paris, France)	09 Novembre 2026	16 Novembre 2026	25 Novembre 2026
Lille Olympique Sporting Club	Bayern Munich	Stade Pierre-Mauroy (Lille, France)			
Racing Club de Lens	Bodo/Glimt	Stade Bollaert-Delelis (Lens, France)	15 Novembre 2026	25 Novembre 2026	09 Decembre 2026
Lille Olympique Sporting Club	Slovan Bratislava	Stade Pierre-Mauroy (Lille, France)			
Racing Club de Lens	Manchester City	Stade Bollaert-Delelis (Lens, France)	04 Janvier 2027	11 Janvier 2027	19 Janvier 2027
Paris Saint Germain	Galatasaray	Parc des princes (Paris, France)	11 Janvier 2027	18 Janvier 2027	27 Janvier 2027
Barrages		Dates disponibles ultérieurement dû aux échéances sportives de UEFA Champions League			
1/8 finales					
1/4 finales					
1/2 finales					
Finale		Estadio Metropolitano (Madrid, Espagne)	20 Mai 2027	27 Mai 2027	05 Juin 2027

Dans chaque tirage, pour chaque gagnant à désigner, deux suppléants seront également tirés au sort pour pallier les éventuels désistements des gagnants. Par exemple, deux gagnants sont à désigner pour le match "Paris Saint Germain - FC Barcelona" : Deux gagnants seront tirés au sort, ainsi que quatre suppléants.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'un quelconque incident et/ou accident qui pourrait intervenir pendant la jouissance de la dotation par le gagnant et/ou du fait de leur utilisation anormale par le gagnant. Il appartient au gagnant de prendre toutes les mesures de sécurité adaptées à la jouissance de la dotation.

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout Participant qui n'aurait pas respecté le présent Règlement.

Le Participant autorise la Société Organisatrice à procéder à toutes vérifications concernant leur identité, leur âge, ou encore la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du Participant et le cas échéant, l'annulation du gain déjà envoyé.

Si les coordonnées du/d'un gagnant tiré au sort sont erronées ou incomplètes et ne permettent pas de l'informer de la dotation attribuée, ou en l'absence de réponse à la communication des résultats par la Société Organisatrice dans le délai convenu de 24 heures, le gagnant sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation. La dotation pourra alors être attribuée à un nouveau gagnant selon un tirage au sort réalisé dans les mêmes conditions que précédemment.

ARTICLE 7 – GRATUITE DE LA PARTICIPATION AU JEU

La Société Organisatrice s'engage à rembourser les frais de participation au Jeu ci-dessous à toute personne ayant participé au Jeu et qui respecte les conditions de participation au Jeu, qui en aura fait la demande écrite par La Poste. Tout Participant peut obtenir le remboursement des frais de connexion occasionnés par la participation au Jeu sur simple demande en écrivant à l'adresse suivante :

Financière des Paiements Électroniques (FPE)

Concours "UEFA Champions League"

1 Place des Marseillais

94220 Charenton - Le - Pont

Les frais de connexion correspondant au temps de jeu seront remboursés sur la base et dans la limite d'une connexion Internet de 30 minutes soit 0,60 euros — (0,02 euros par minute) en indiquant l'heure exacte de connexion et en fournissant le nom du fournisseur d'accès ainsi qu'une copie du contrat d'abonnement par lequel s'est faite la connexion. Les connexions en forfait illimité ne donnent pas lieu à remboursement.

Toute demande doit être adressée par courrier à l'adresse susmentionnée au plus tard trente (30) jours après la fin du Jeu (le cachet de la poste faisant foi) soit le 19/07/2027 inclus.

Pour obtenir le remboursement des frais de communication postaux inhérents à cette demande, les personnes intéressées doivent accompagner cette dernière d'un RIB ou d'un RIP (Relevé d'Identité Bancaire ou Postal).

Ces frais postaux seront remboursés par virement sur le compte indiqué sur le RIB, sur la base d'une lettre simple, de poids identique, au tarif économique en vigueur sur demande (un remboursement par participant, même nom, même adresse).

En cas de prolongement ou report éventuel du Jeu, la date limite d'obtention du Règlement du Jeu, et les remboursements (timbre et frais de connexion Internet), seraient reportés d'autant.

ARTICLE 8 – ANNULATION ET MODIFICATION DU JEU

La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'annuler, de modifier, de prolonger ou de reporter le Jeu en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de leur volonté, notamment en cas de fraude. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 9 – DONNEES PERSONNELLES

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique. La Société Organisatrice, en tant que responsable de traitement, est amenée à traiter les données personnelles suivantes des Participants/gagnants, sur la base de l'exécution du présent règlement. :

- Nom du client
- Prénom du client
- Adresse mail du client
- Numéro de téléphone du client
- Nom de l'accompagnant
- Prénom de l'accompagnant
- Adresse mail de l'accompagnant
- Numéro de téléphone de l'accompagnant
- Date de naissance pour enfant mineur pour l'expérience Player Mascot uniquement

Les données à caractère personnel collectées sont traitées par la Société Organisatrice pour les besoins de la gestion et de l'organisation du Jeu, notamment pour l'enregistrement des participations, la désignation des gagnants et l'attribution des dotations.

Ces données sont transmises exclusivement aux destinataires suivants :

- CQM Rewards ;
- Mastercard;
- Octagon.

Elles font l'objet d'un traitement ayant pour finalités l'affectation des billets nominatifs, la vérification de l'identité (notamment au regard des mesures d'interdiction de stade via la pièce d'identité), la prise de contact téléphonique avec les gagnants pour confirmer leur présence, ainsi que l'envoi des billets électroniques par courrier électronique.

Récapitulatif de l'utilisation des données personnelles par les différentes entités :

- La société organisatrice
 - Données collectées (via le site) : Collecte de l'adresse email, du consentement au règlement de jeu présent et des choix d'inscriptions aux tirages.
 - Utilisation : Identification du client via l'adresse email, transmission des données personnelles à CQM Rewards, limité à : Nom, Prénom, Adresse mail, Numéro de téléphone.
- CQM Rewards
 - Données collectées
 - Transmises par la société organisatrice : Nom, Prénom, Adresse mail, Numéro de téléphone.
 - Transmises par le client lors de l'échange téléphonique :
 - Coordonnées de l'accompagnant : Nom, Prénom, Adresse mail, Numéro de téléphone.
 - Date de naissance pour enfant mineur pour l'expérience Player Mascot uniquement
 - Nom et Prénom de l'enfant mineur pour l'expérience Player Mascot uniquement
 - Utilisation
 - Contacter les gagnants (Numéro de téléphone) pour confirmer leur disponibilité et leur acceptation du lot.

- Coordination du jeu et transmission des lots (Adresse email).
 - Transfert des données client (+ accompagnant) à des fins d'attribution des lots à Mastercard (Nom, Prénom, Date de naissance pour enfant mineur pour l'expérience Player Mascot uniquement, Nom et Prénom de l'enfant mineur pour l'expérience Player Mascot uniquement) via le dépôt d'un fichier sur un serveur cloud sécurisé.
- Mastercard
 - Données collectées
 - Transmises par CQM Rewards : Nom, Prénom, Date de naissance pour enfant mineur pour l'expérience Player Mascot uniquement, Nom et Prénom de l'enfant mineur pour l'expérience Player Mascot uniquement.
 - Utilisation : Transmission des données à Octagon, agence dédiée à l'édition des billets par l'UEFA Champions League.
- Octagon
 - Données collectées
 - Transmises par Mastercard : Nom, Prénom, Date de naissance pour enfant mineur pour l'expérience Player Mascot uniquement.
 - Utilisation : Vérification de l'éligibilité du client (+ accompagnant) à l'accès au stade, édition des billets compris dans le lot.

L'Organisateur ne partage les données personnelles des Participants qu'à ses sous-traitants (CQM Rewards, Octagon et Mastercard) qui ont un intérêt à en connaître en raison de leur implication dans le tirage au sort et/ou l'expédition des dotations et s'assure du respect par ses sous-traitants des obligations relatives au RGPD leur incombant en cette qualité, conformément à l'article 28 du RGPD.

Dans le cadre de la prise de contact avec les gagnants par e-mail en vue de l'attribution des lots, outre l'Organisateur, CQM Rewards mandatée par l'Organisateur, pourra assurer cette prise de contact à l'adresse que les gagnants auront communiqué. Les données sont collectées et stockées par ladite société, pour le compte de l'Organisateur.

En tout état de cause, l'ensemble des Données Personnelles des Participants recueillies dans le cadre de leur participation au Jeu seront conservées pour la durée nécessaire à leur participation au Jeu et le cas échéant à la gestion de la dotation, et pour une durée maximale de 30 jours après l'évènement concerné par le jeu, puis supprimées.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, vous disposez des droits suivants concernant vos données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent règlement :

- Droit d'accès et de rectification : Le droit de demander l'accès à vos données et la rectification des données inexacts.
 - Droit à l'effacement (« droit à l'oubli ») : Le droit de demander l'effacement de vos données, dans les conditions prévues par la réglementation.
 - Droit à la limitation du traitement : Le droit de demander la suspension du traitement
 - Droit d'opposition : Le droit de s'opposer à tout moment au traitement de vos données, notamment lorsque celui-ci est fondé sur l'intérêt légitime
 - Droit à la portabilité des données : Le droit de recevoir les données que vous avez fournies, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et de les transmettre à un autre responsable de traitement de votre choix.

- Droit de retirer son consentement : Le droit de retirer son consentement à tout moment, lorsque le traitement est fondé sur celui-ci.
- Droit de définir des directives relatives au sort de vos données en cas de décès.

Pour exercer vos droits, envoyez un courrier avec vos nom et prénom à :

*Financière des Paiements Electroniques (FPE)
Concours "UEFA Champions League"
1 Place des Marseillais
94220 Charenton-Le-Pont France*

ou à l'adresse électronique suivante: donneespersonnelles@nickel.eu

Les notices d'information relatives à la protection des données personnelles sont disponibles aux pages suivantes :

[Notice d'information relative à la protection des données personnelles Clients et prospects](#)

Les Participants disposent enfin d'un droit de réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) ou de toute autre autorité de contrôle compétente.

ARTICLE 10 - CONNEXION ET UTILISATION D'INTERNET

La participation au présent Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratages et risque de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incidents liés à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à l'Internet, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique.

Il est par ailleurs rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du présent Jeu, notamment afin d'en modifier les résultats.

ARTICLE 11 – RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés. En aucun cas la Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable d'une défaillance liée aux matchs d'UEFA Champions League. Elle ne garantit aucunement ces derniers.

En aucun cas, la Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable du délai de mise à disposition de la Dotation ou en cas d'impossibilité pour le Participant gagnant de bénéficier de la Dotation pour des circonstances hors du contrôle de la Société Organisatrice.

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des Participants au Jeu et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des Participants au réseau via le Site du Jeu.

Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui

y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

La Société Organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site du Jeu ou à jouer au Jeu du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

D'une manière générale, il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de tout Participant aux Sites et leur participation se fait sous leur entière responsabilité.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès au Jeu à tout moment, sans pour autant être tenue à aucune obligation d'y parvenir.

En outre, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique. La responsabilité de la Société Organisatrice ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation du lot attribué.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler, écarter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation (modification des modes d'accès au Jeu dès le début du Jeu ou en cours de Jeu etc.) et les modalités de fonctionnement du présent Jeu. Une information sera communiquée par tous moyens au choix de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'apporter toute modification au Règlement, à tout moment, sans préavis, ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales ou administratives, des décisions judiciaires, des recommandations émises par les organismes en charge de l'administration du réseau Internet la Société Organisatrice se réserve la possibilité d'apporter toute modification au Règlement dans les mêmes conditions que celles prévues par le paragraphe précédent dans des cas autres que ceux prévus par les Articles 8 et 11, sans que ces modifications puissent porter atteinte aux droits des Participants tels que prévus par le présent Règlement

Chaque modification fera l'objet d'avenant au Règlement disponible sur le Site du Jeu et sera déposée comme le présent Règlement en l'étude est précisé à l'Article 12 du Règlement.

ARTICLE 12 - DEPOT DU REGLEMENT

Toute participation au Jeu emporte l'adhésion sans réserve au présent Règlement. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le Règlement entraînera la nullité de la participation. Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un lot, ou le non-respect du présent Règlement, ou toute intention malveillante de perturber le déroulement du Jeu, pourra donner lieu à l'éviction de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Le présent Règlement est déposé en l'étude de Evidence - **75 avenue du Général De Gaulle 77500 Chelles**.

Le Règlement est également disponible sur le site Internet de la Société Organisatrice.

Une copie du présent Règlement, accessible à partir du Site, est adressée gratuitement (frais postaux remboursés sur la base d'une lettre simple au tarif économique en vigueur) sur demande écrite (dans la limite d'une seule demande par foyer) formulée à l'adresse suivante :

Financière des Paiements Électroniques (FPE)
Concours "UEFA Champions League"
1 Place des Marseillais
94220 Charenton - Le - Pont

La demande de remboursement de ces frais postaux ne pourra être effectuée au-delà de trente (30) jours après la clôture du Jeu (le cachet de la poste faisant foi), soit le 05/07/2027 inclus.

ARTICLE 13 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les images utilisées sur le Site du Jeu, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le Site du Jeu, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Toute ressemblance de personnages ou d'éléments du Jeu avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments de jeux déjà existants, serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de la Société Organisatrice ou de ses prestataires.

ARTICLE 14 – DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre du Jeu, l'image, la voix ou les propos des gagnants pourront être utilisés par la Société Organisatrice, sous réserve d'obtenir l'accord préalable et écrit des gagnants pour l'utilisation de leur image, voix ou propos.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de l'utilisation, l'adaptation, la traduction, la représentation ou la diffusion de l'image de toute personne par Mastercard ou par toute personne physique ou morale autre que la Société Organisatrice.

ARTICLE 15 – RÉCLAMATION

En cas de contestation ou de réclamation relative au Jeu, pour quelque raison que ce soit, il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent Règlement. Les demandes écrites devront être transmises à la Société Organisatrice dans un délai de trente (30) jours après la clôture du Jeu (cachet de la poste faisant foi), soit le 05/07/2027 inclus.

Financière des Paiements Électroniques (FPE)
Concours "UEFA Champions League"
1 Place des Marseillais
94220 Charenton - Le - Pont

ou à l'adresse électronique suivante: *juridique@compte-nickel.fr*

Toute interprétation litigieuse du présent Règlement, ainsi que tous les cas non prévus par le présent Règlement seront tranchés souverainement par la Société Organisatrice.

ARTICLE 16 – DROIT APPLICABLE

Le présent Règlement est soumis à la loi française. Les Participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux.